

Ville de VOUZIERS

**DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2017**

Conseil Municipal du 7 février 2017
Présenté par Yann DUGARD

Débat d'orientations budgétaires

- Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
 - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune,
 - d'apprécier les contraintes,
 - de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif,
 - de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.
- Il ne donne pas lieu à un vote.

*Texte réglementaire : le code
général des collectivités
territoriales prévoit
l'organisation d'un débat sur
les orientations budgétaires
dans un délai de 2 mois
précédant l'examen du budget*

Le contexte :

Les communes historiques de Vouziers, Vrizy et Terron sur Aisne forment depuis le 1^{er} juin 2016 la commune nouvelle de Vouziers.

A ce jour, les avantages financiers temporaires annoncés par l'Etat pour les communes nouvelles ne sont pas confirmés. La commune nouvelle devra, par une gestion raisonnée sur l'ensemble de son territoire, générer des économies.

La répartition des dotations globale de fonctionnement, de solidarité rurale et nationale de péréquation n'est pas encore connue à ce jour. Le calendrier des notifications n'a pas été publié.

La section d'investissement est budgétée avec un recours à l'emprunt et des recettes de subvention et de FCTVA neutralisant le montant des travaux liés à la construction du pôle scolaire.

Les différentes épargnes permettent de mesurer la capacité de la section de fonctionnement à dégager de l'excédent pour financer la section d'investissement, de façon directe ou par le biais du remboursement d'un emprunt.

Notre épargne nette est, en termes de prévisions budgétaires, à hauteur de – 298 568,07 € cette année. Cela ne semble pas anormal puisque les dépenses budgétaires sont toujours prévues avec une marge de manœuvre et les recettes avec précaution.

L'épargne nette de l'exercice 2017 est à augmenter de 73 000 €. L'assurance dommages ouvrage du pôle scolaire n'est pas une dépense récurrente. L'épargne nette corrigée est alors à – 225 568,07 €

La prospective au fil de l'eau montre l'impact du maintien des dotations sur les exercices suivants. Elle est calculée chaque fois que c'est possible sur le cumul des comptes administratifs des communes historiques et de la commune nouvelle.

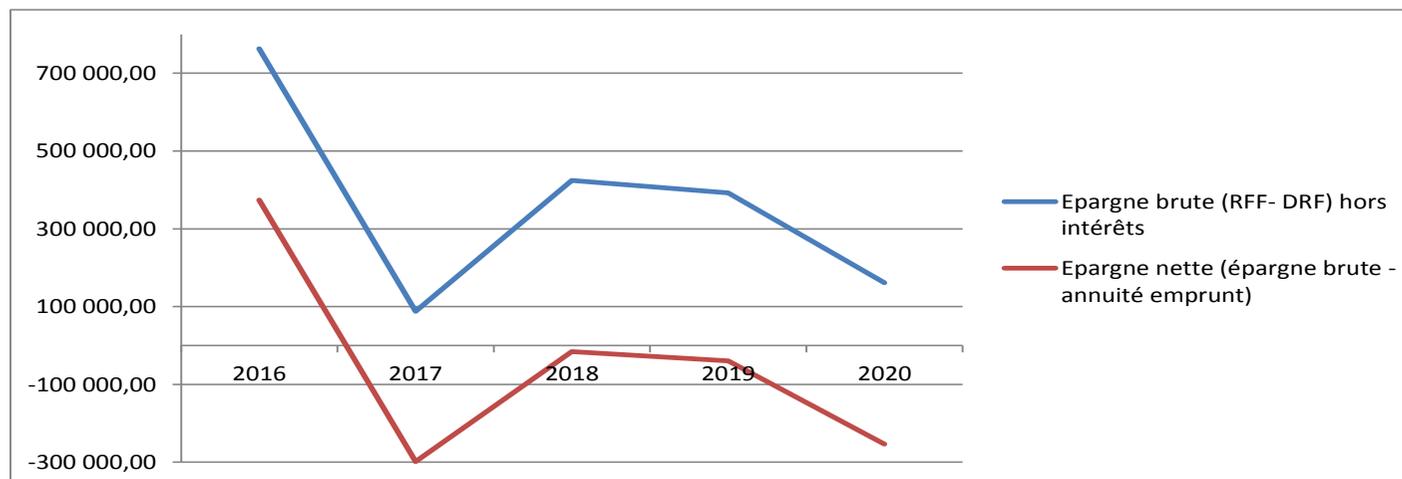
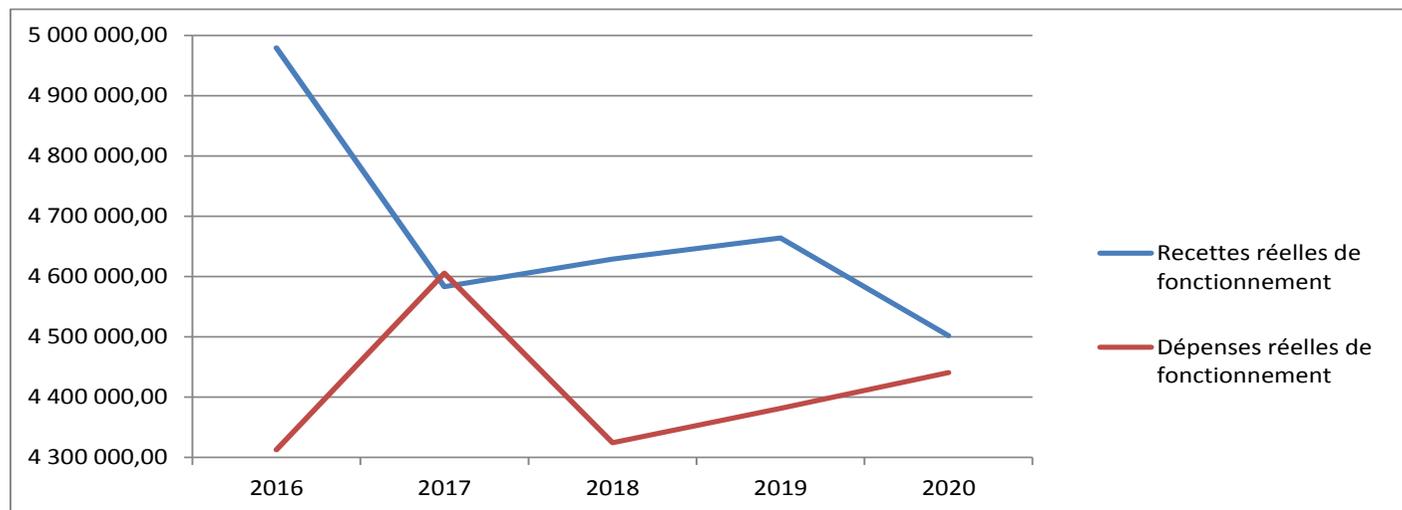
Objectifs en 2017

- **Démarrer les travaux de construction du pôle scolaire Dora Lévi et de rénovation de la rue Emile HEREN à Vrizy**
- **La poursuite du programme d'accessibilité,**
- **maintenir une épargne nette positive sur le long terme en travaillant sur les dépenses et recettes de fonctionnement.**



Evolution des charges et produits de fonctionnement		BP cumulés 2016	CA cumulés 2016	Budget 2017	Evolution appliquée	sur la valeur de départ	Prospective 2018	Prospective 2019	Prospective 2020	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Charges à caractère général	1 539 760	1 157 750	1 300 000	1 %	CA - 70 000 €	1 099 000	1 110 000	1 122 000
		Charges de personnel	2 525 560	2 405 357	2 475 000	2 %	CA	2 454 000	2 504 000	2 555 000
		Atténuations de produits	92 149	92 137	92 500			92 500	92 500	92 500
		Dépenses imprévues			338 500					
		Virement	1 241 323		850 000					
		Opérations d'ordre	171 500	165 057	121 000					
		Charges de gestion courante	569 600	537 847	609 500	1 %	CA	544 000	550 000	556 000
		Charges financières	100 400	95 972	110 000	Etat de la dette		120 000	110 000	100 000
		ICNE, etc...	-5 000	-4 981	2 000					
		Charges exceptionnelles et provisions	30 500	28 606	16 500			15 000	15 000	15 000
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 265 792	4 477 745	5 915 000			4 324 500	4 381 500	4 440 500	
	RECETTES	Recettes								
		Atténuations de charges	142 500	217 943	88 000	1 %	BP	89 000	90 000	91 000
		Opérations d'ordre	97 000	97 122	96 500			100 000	100 000	100 000
		Produits du domaine	288 890	262 819	196 000	1 %	BP	198 000	200 000	202 000
		Impôts et taxes	2 519 643	2 510 843	2 500 800	0,5	CA	2 524 000	2 537 000	2 550 000
		Dotations	1 741 996	1 738 382	1 625 900	1 % sauf 2020	BP	1 643 000	1 660 000	1 480 000
		Produits de gestion courante	207 000	213 964	168 500	1 %	BP	171 000	173 000	175 000
		Produits exceptionnels	3 066,49	35 100,21	3 904,44			4 000,00	4 000,00	4 000,00
Reprise sur dotations et divers		10	400							
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 000 105	5 076 573	4 679 604			4 729 000	4 764 000	4 602 000		
Excédent	1 522 542,18	1 522 542,18	1 235 395,56							
RECETTES TOTALES	6 522 648	6 599 115	5 915 000			4 729 000	4 764 000	4 602 000		
Recettes réelles de fonctionnement	4 903 105,49	4 979 450,37	4 583 104,44			4 629 000,00	4 664 000,00	4 502 000,00		
Dépenses réelles de fonctionnement	4 852 969,00	4 312 688,84	4 605 500,00			4 324 500,00	4 381 500,00	4 440 500,00		
Epargne brute (RFF- DRF) hors intérêts	150 536,49	762 733,34	87 604,44			424 500,00	392 500,00	161 500,00		
Epargne nette (épargne brute - annuité emprunt)	-265 063,51	374 037,89	-298 568,07			-15 500,00	-39 500,00	-253 500,00		

Evolution des épargnes brute et nette de 2016 à 2020 :



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité directe (impôts ménages) TH, TFB, TFNB

Les évolutions légales des bases d'imposition fixées par la loi de finance pour 2017 sont de 0,4 %. Cette progression est appliquée sur les réalisations 2016, hors rôles complémentaires et supplémentaires.

L'état fiscal permettra d'être plus précis au moment du budget concernant les contributions directes et les compensations.

Les taux d'imposition : en fonction des éléments contenus dans l'état fiscal, une augmentation de 1 % des taux d'imposition pourrait être envisagée. Cela représente une recette supplémentaire de 15 000 €.

L'attribution de compensation 2017 est envisagée au niveau de 2016. L'évolution de cette compensation suit celle de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises qui est très variable d'un exercice à l'autre.

Fonds de compensation des recettes intercommunales et communales

En progression depuis sa création en 2012, il est maintenant stable.

Fiscalité indirecte

- Taxe sur les consommations finales d'électricité, droits de mutation, droits de place, autres taxes et emplacements publicitaires : les crédits sont adaptés par rapport aux réalisations antérieures.

Dotations

La création de la commune nouvelle impacte le calcul des dotations de l'Etat

- Exonération de la contribution au redressement des finances publiques,
- Majoration de 5 % de la dotation globale de fonctionnement,
- Garantie de non baisse des dotations de péréquation.



Volume à
confirmer

La participation financière de la communauté de communes de l'Argonne ardennaise concernant la piscine municipale disparaît.

Atténuations de charges

Il faut noter le montant des remboursements sur rémunérations qui a été exceptionnel en 2016 à cause de longs arrêts maladie. La tendance 2017 revient à la norme.

Les produits du domaine et de gestion courante

Les crédits sont adaptés par rapport aux réalisations antérieures en prenant en compte la disparition de recettes liées à la vente du bâtiment occupé par Ardennes Machining Industries.



Dotations 2015	VOUZIERS	VRIZY	TERRON/AISNE	TOTAL
Dotation élu local		2 812	2 812	5 624
Dotation Globale de Fonctionnement	738 932	33 490	14 542	786 964
Dotation de Solidarité Rurale	269 867	9 829	5 266	284 962
Dotation Nationale de Péréquation	70 163	7 718	3 832	81 713
	1 078 962	51 037	23 640	1 153 639

Dotations 2016	VOUZIERS	VRIZY	TERRON/AISNE	TOTAL
Dotation élu local		2 895	2 895	5 790
Dotation Globale de Fonctionnement	650 807	29 228	13 873	693 908
Dotation de Solidarité Rurale	281 107	11 095	5 975	298 177
Dotation Nationale de Péréquation	74 650	7 378	3 601	85 629
	1 006 564	47 701	23 449	1 077 714

Dotations 2017	VOUZIERS	VRIZY	TERRON/AISNE	TOTAL
Dotation élu local		2 895	2 895	5 790
Dotation Globale de Fonctionnement	775 879	35 165	15 269	826 312
Dotation de Solidarité Rurale	281 107	11 095	5 975	298 177
Dotation Nationale de Péréquation	74 650	7 378	3 601	85 629
	1 131 636	56 533	27 740	1 215 908

Si la prévision 2017 est calculée par rapport à l'exercice 2015, comme annoncé par l'Etat lors de la création de la commune nouvelle, cela générerait 917 172 € de dotation globale de fonctionnement. En l'absence de confirmation par l'Etat, la prévision est calculée sur 2016 avec une perte de 90 000 € de recettes.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

De nombreux crédits sont remaniés en raison de la création de la commune nouvelle et de la disparition des crédits liés au fonctionnement de la piscine.

Charges de personnel

L'évolution de carrière est intégrée dans le calcul ainsi que la revalorisation du point d'indice (0,6 % au 1^{er} février 2017).

Les Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources sont identiques à 2016. (Il s'agit d'un ajustement des ressources issu de la réforme de la taxe professionnelle de 2010).

Centre Bourg : Une opération de rénovation des façades sur l'hyper centre est menée par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. La Ville apportera pendant cinq ans une participation financière de 16 000 € par an.

Subventions aux associations : l'enveloppe 2017 est prévue à hauteur de 225 500 € contre 198 000 € en 2016 (sont ajoutés 18 000 € pour le FJEP en compensation des sommes demandées pour la mise à disposition d'un agent administratif ; 3 500 € pour financer le Fitdays et 6 000 € de crédits non consommés en 2016).

Les charges financières comprendront une demi-annuité de remboursement de l'emprunt du pôle scolaire.

La provision pour les cérémonies du 11 novembre 2018 est maintenue et doublée.



RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est alimentée à partir de la section de fonctionnement par :

- les amortissements des biens, retracés dans les opérations d'ordre,
- le virement de la section de fonctionnement

La section d'investissement dispose également d'un excédent de 1 012 250,59 €.

Subventions

Sont inscrites :

- la contribution de Cinélia pour le passage au numérique (en 2012),
- les subventions relatives à la construction du pôle scolaire.

Le FCTVA est inscrit à hauteur de 605 000 €. L'un des avantages à la création de la commune nouvelle est la récupération du Fonds de Compensation de la Taxe sur le Valeur ajoutée trimestriellement.

L'emprunt relatif à la construction du pôle scolaire est intégré dans la proposition budgétaire.

La Taxe d'aménagement n'est pas prévue, sa réalisation dépend des demandes d'autorisation d'urbanisme.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement des emprunts

Le remboursement du capital de la dette est inscrit à hauteur de 272 000 € (L'annuité 2016 se montait à 292 171,40 €).

Les opérations d'ordre comprennent l'amortissement des subventions reçues pour l'acquisition de biens amortissables. On retrouve ces opérations en recettes de fonctionnement.

Investissements en cours

Dans les restes à réaliser 2016, se trouvent les opérations suivantes :

- La révision générale du plan local d'urbanisme et la révision du zonage pluvial communal,
- L'acquisition de matériel, dont notamment des tablettes numériques pour les écoles élémentaires, un serveur pour le cinéma...
- La mise en conformité du terrain de rugby,
- La maîtrise d'œuvre des travaux de réseaux d'eaux pluviales connexes aux travaux d'assainissement,
- La dissimulation des réseaux de la rue du Chemin Salé,
- La rénovation du tableau de la Sainte Famille (subventionnée à 80 % et faisant l'objet d'un appel au mécénat),

Investissements nouveaux

Les dossiers d'investissement présentés pour l'obtention de subventions sont les suivants :

- Construction d'un pôle scolaire,
- Accessibilité des bâtiments et des installations municipales,
- Rue Emile HEREN à Vrizy

Outre l'investissement courant et les dossiers cités plus avant sont proposés :

- L'acquisition de matériel pour la création d'une ludothèque,
- Une provision pour des études,
- des travaux d'éclairage public rues du chemin salé, Chanzy et place Carnot ainsi que la rénovation de lanternes « boules » dans diverses rues,
- La défense incendie à Chamiot.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1er janvier 2017, l'encours de dette est de 2 352 433,85 €. L'ensemble des emprunts est typé A1 & 2 selon la charte de Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts à taux fixe ou variable classique avec un indice en euros.

L'emprunt relatif à la construction du pôle scolaire Dora Lévi d'un montant de 2 500 000 € a été signé le 4 janvier 2017 au taux de 1,69 % sur 25 ans.

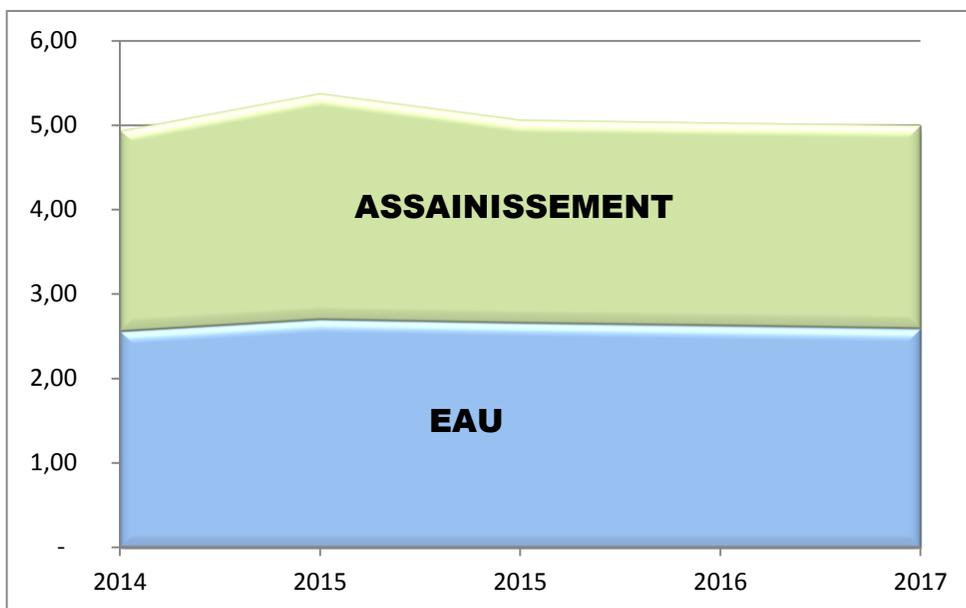


Budgets annexes

Le prix de l'eau est composé pour chaque service :

- d'une surtaxe qui sert à financer les investissements de la commune,
- de la part utilisée pour couvrir les charges de distribution et de traitement du fermier,
- de taxes revenant à l'agence de bassin,

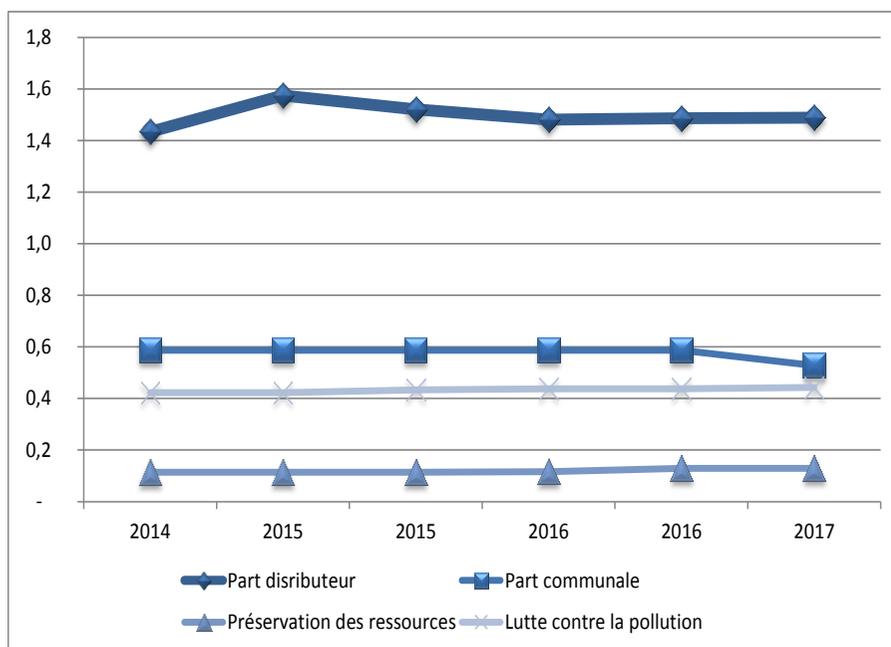
Evolution du prix de l'eau pour Vouziers hors abonnement



Le principe fondamental des services publics industriels et commerciaux est qu'ils sont financés intégralement par les usagers.

Budget de l'eau de Vouziers

Evolution des tarifs de l'eau hors abonnement



Ce service se caractérise par une stabilisation des tarifs et des investissements.

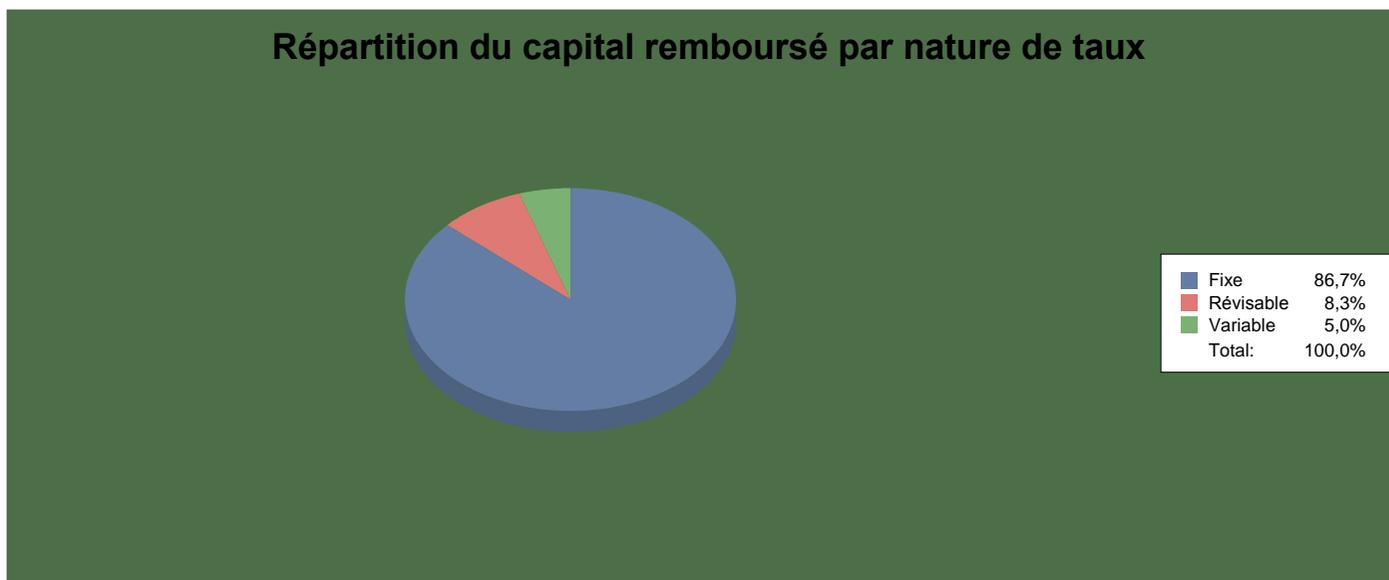
En 2017, une enveloppe de travaux sera constituée et utilisée en cas de nécessité.

Fin 2016, la part communale est passée de 0,5565 € à 0,5000 €. Cette minoration sera effective pour les usagers dès 2017. L'économie pour une consommation de 120 M³ est de 7,60 €.

La baisse des recettes pour le service interviendra à compter de 2018.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de dette est de 551 114,22 €. L'ensemble des emprunts est typé A1 selon la charte de Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts à taux fixe ou variable classique avec un indice en euros.

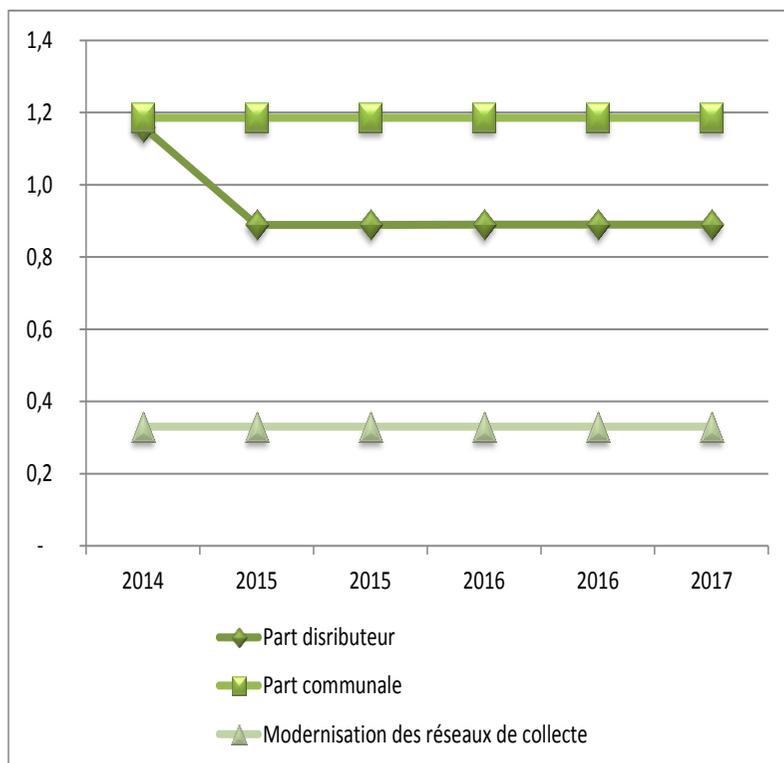


- Ce service est géré en régie directe.
- Pour l'exercice 2017 est envisagé le changement de compteurs d'eau.
- Le budget n'a pas d'emprunt en cours.

Eau potable - comparatif sur les 3 communes

	Prix par m3 hors abonnement		Abonnement annuel	
	HT	TTC	HT	TTC
Vouziers	2,45	2,59	45,42	47,92
Vrizy	1,01	1,07	29,00	30,60
Terron sur Aisne	1,62	1,71	38,11	40,21

Evolution des tarifs de l'assainissement hors abonnement



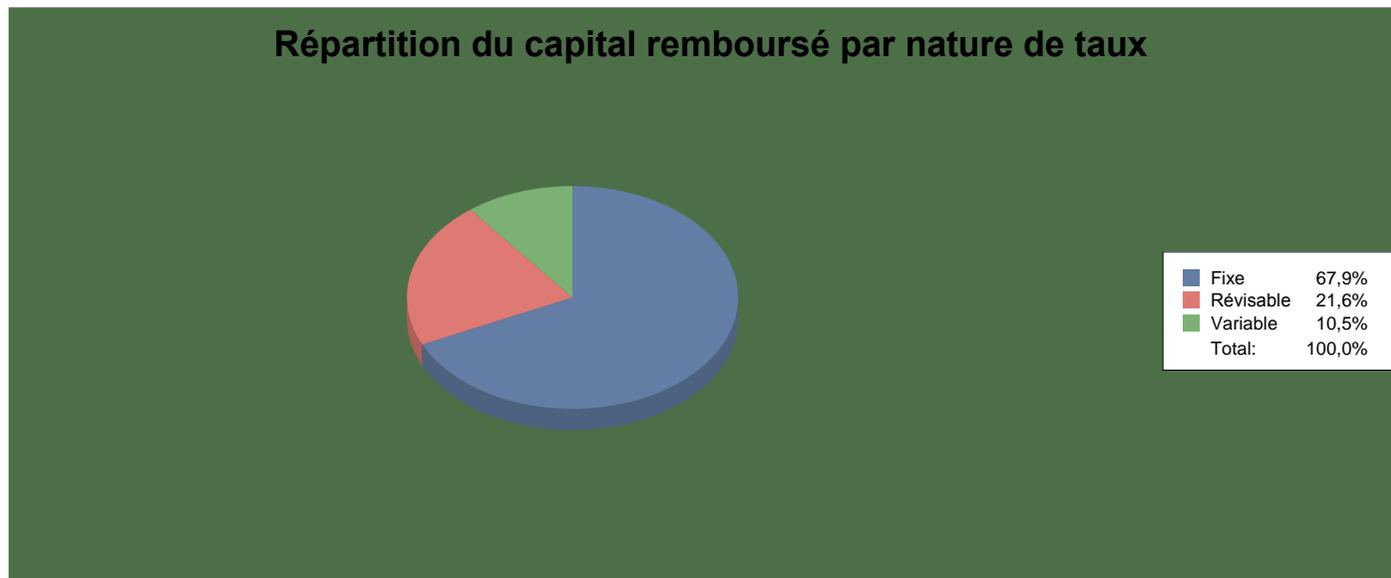
L'exercice 2017 verra se réaliser les travaux de mise en conformité des réseaux.

Il s'agira :

- De rénovation et renforcement des réseaux rues de l'agriculture, des artisans, des Poilus, du Blanc Mont, Chanzy, Jean Jaurès, des Marizys, Verte et parc François Mitterrand,
- Séparation des réseaux rue du froid Manteau et rue Taine,
- Extension du réseau rue de l'Aisne.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de dette est de 1 935 030,71 €. L'ensemble des emprunts est typé A1 selon la charte de Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts à taux fixe ou variable classique avec un indice en euros.



Annexe au DOB 2017

19/01/2017

tableau des communes

LES COMPTES DES COMMUNES

- données BPS exprimées en euros -

[Retour](#) - [Retour Menu](#)

[Imprimer](#)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX VOUZIERES

2015

DEPARTEMENT : ARDENNES

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 246 habitants

Budget principal seul

En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)	Ratios de structure	Moyenne de la strate
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
4 678	1 102	1 041	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	<u>en % des produits</u>	
1 347	317	436	dont : Impôts Locaux	28,80	41,85
151	36	57	Autres impôts et taxes	3,23	5,52
1 079	254	167	Dotation globale de fonctionnement	23,07	16,03
4 159	979	908	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	<u>en % des charges</u>	
2 194	517	440	dont : Charges de personnel	52,75	48,42
1 145	270	238	Achats et charges externes	27,53	26,26
96	23	37	Charges financières	2,32	4,08
189	45	36	Contingents	4,55	3,92
250	59	54	Subventions versées	6,01	5,96
519	122	133	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
738	174	410	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	<u>en % des ressources</u>	
0	0	73	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	17,86
154	36	58	Subventions reçues	20,88	14,12
66	16	43	FCTVA	8,92	10,52
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
1 301	306	376	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	<u>en % des emplois</u>	
861	203	259	dont : Dépenses d'équipement	66,22	68,86
308	73	83	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	23,68	22,07
0	0	3	Charges à répartir	0,00	0,82
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,00
563	133	-33	Besoin ou capacité de financement Résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
563	133	-33	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
-44	-10	166	Résultat d'ensemble = R - E		
AUTOFINANCEMENT					
721	170	201	Excédent brut de fonctionnement	15,41	19,35
636	150	174	Capacité d'autofinancement = CAF	13,60	16,68
328	77	91	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	7,01	8,70
ENDETTEMENT					
2 414	569	788	Encours total de la dette au 31/12/N	51,61	75,67
404	95	112	Annuité de la dette	8,64	10,78
1 881	443	284	FONDS DE ROULEMENT		

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations

Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de bases accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate
4 036	951	1 370	Taxe d'habitation (y compris THLV)	13	3	75
4 035	950	1 177	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
138	32	22	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0

Les taux et les produits de la fiscalité directe locale

Produits des impôts locaux			Taxe	Taux voté	Taux moyen de la strate
791	186	193	Taxe d'habitation (y compris THLV)	19,61%	14,06%
599	141	226	Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,85%	19,21%
35	8	12	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,25%	51,95%
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00%	0,00%
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00%	0,00%

Les produits des impôts de répartition

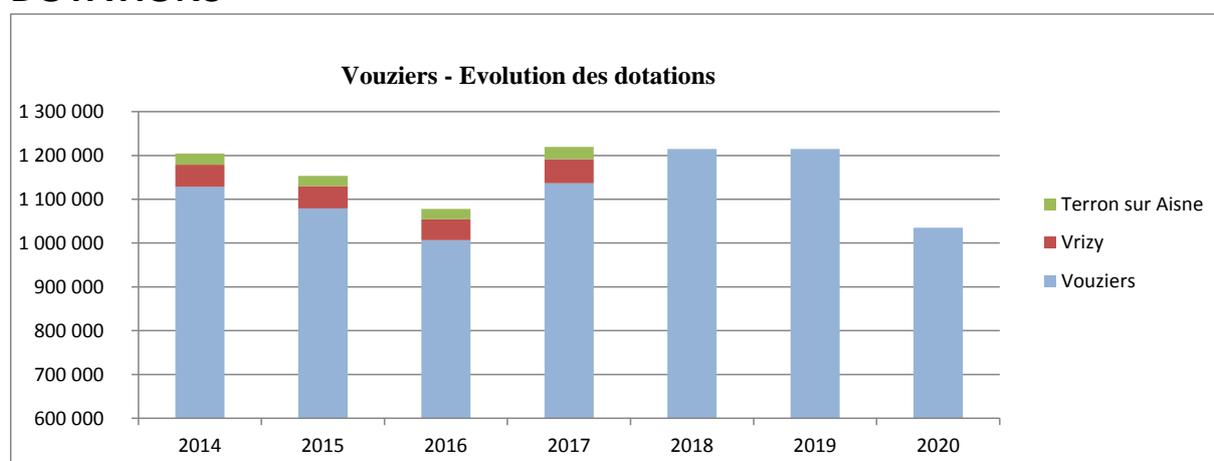
Produits des impôts de répartition			Taxe		
0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-
0	0	0	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	-	-
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-

Annexe complémentaire au DOB 2017

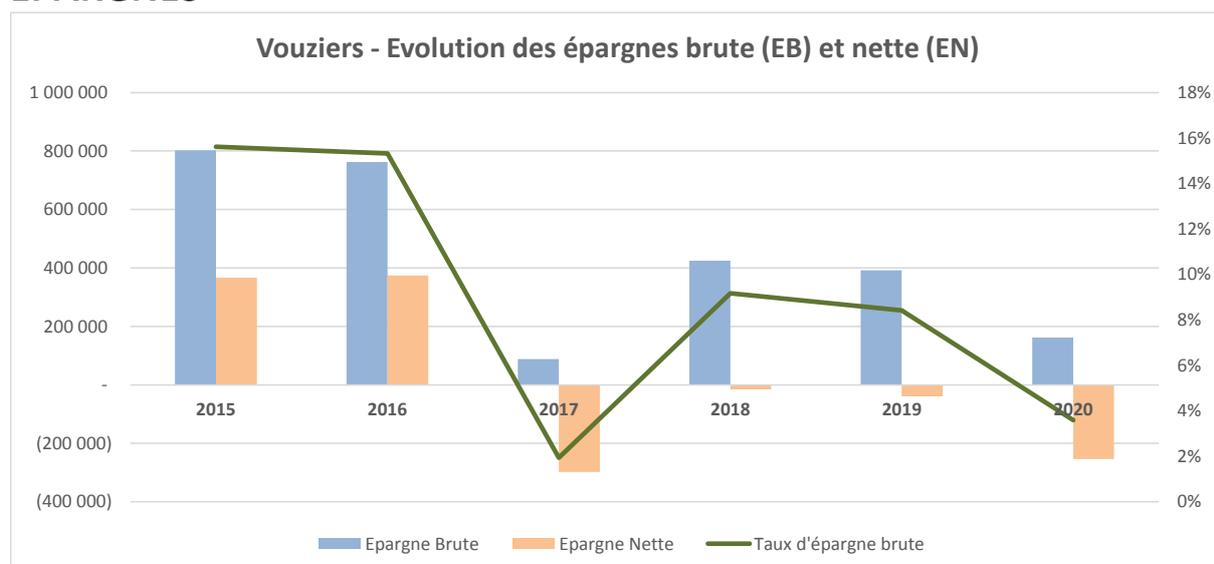
FISCALITE

VOUZIERS - Impact de l'augmentation de 1% en 2017 du taux de taxe d'habitation par commune déléguée					
	Taux lissés 2017 sans augmentation	Taux lissés 2017 + 1 %	Valeur locative moyenne	Taxe d'habitation 2017 part communale sans augmentation	Augmentation de 1 % du taux
Vouziers	19,60%	19,80%	2 348	460,21 €	4,60 €
Vrizy	16,86%	17,03%	1 748	294,71 €	2,95 €
Terron sur Aisne	24,25%	24,49%	1 314	318,65 €	3,19 €

DOTATIONS



EPARGNES



DETTE

